

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo**

**REGISTRE DES
D E L I B E R A T I O N S
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2022_066**

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais des Congrès et des Expositions Jacques Chirac à VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 23/06/2022

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 75 - votants : 100

OBJET : BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTS :

BROCHIER Patrick, VALLON Cyril, LANNOY Max, GERMAIN Henri, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, HORNÉ Patrice, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Philippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, GUINARD Joseph, JACQUOT Laurent, LENQUETTE Nathalie, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MAHAUX Pierre-Olivier, MASSIN Nancie, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, RAVELLI Michèle, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur DUCLAUX Jean-Claude a donné pouvoir à monsieur HOURDOU Philippe
Monsieur PREVIEU Bernard a donné pouvoir à madame AGRAIN Françoise
Monsieur RIPOCHE Bernard a donné pouvoir à monsieur VASSY Frédéric
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GENTIAL Dominique
Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur VITTE Bruno a donné pouvoir à madame PLACE Anna
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur BARRUYER Daniel
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Madame CLEMENT Danielle a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
Madame BROSSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame CLOUZEAU Amanda a donné pouvoir à madame LENQUETTE Nathalie
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur HURIEZ Thomas a donné pouvoir à monsieur GUINARD Joseph
Monsieur LABADENS Philippe a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame MAIRE Florence a donné pouvoir à madame LENQUETTE Nathalie
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel
Monsieur COLOMB Pierre a donné pouvoir à monsieur POUILLY Jérôme
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck

Madame PUGEAT Véronique a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel
 Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie

Le budget annexe Déchets Ménagers retranscrit les opérations financières de la compétence collecte et traitement des déchets de Valence Romans Agglo. Il retrace l'affectation des recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) prélevée sur le territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération et de la redevance perçue au même titre sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de la Raye. En 2022, la période transitoire s'achève, c'est donc le dernier compte administratif avec une redevance. L'an prochain, le système de financement sera uniformisé sur la TEOM.

Le budget est régi par la nomenclature M14.

Le compte administratif 2021 se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	29 289 651,13	1 445 059,97
Dépenses 2021	29 029 993,72	2 184 956,02
Résultat 2021	259 657,43	-739 896,05
Résultat reporté 2020	2 152 073,19	1 030 921,47
Résultat Cumulé 2021	2 411 730,62	291 025,42

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est jointe à la délibération du compte administratif du budget principal.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les dépenses de gestion courante ont progressé de +782 k€ sur 2021 : en effet, comme annoncé lors du vote du budget primitif 2021, les dépenses ont subi la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de +12€/tonne.

Le chapitre 65 comprend les dépenses relatives au traitement des déchets et notamment auprès du SYTRAD, qui est aussi impacté par cette hausse.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution en valeur 2021/ 2020	Variation moyenne annuelle 2021/ 2019
011 - Charges à caractère général	11 158 957,54 €	10 995 303,86 €	11 701 376,40 €	706 072,54 €	2,40%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 842 987,96 €	2 854 770,15 €	2 752 205,00 €	- 102 565,15 €	-1,61%
65 - Autres charges de gestion courante	12 884 773,36 €	13 082 370,94 €	13 260 875,22 €	178 504,28 €	1,45%
Total dépenses de gestion courante	26 886 718,86 €	26 932 444,95 €	27 714 456,62 €	782 011,67 €	1,53%
66 - Charges financières	10 993,18 €	12 443,82 €	18 497,43 €	6 053,61 €	29,72%
67 - Charges exceptionnelles	2 573,72 €	936,54 €	660,00 €	- 276,54 €	-49,36%
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	3 241,00 €	3 241,00 €	S.O
Total dépenses réelles de fonctionnement	26 900 285,76 €	26 945 825,31 €	27 736 855,05 €	791 029,74 €	1,54%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	924 873,75 €	1 218 427,26 €	1 293 138,65 €	74 711,39 €	S.O
Total Dépenses de fonctionnement	27 825 159,51 €	28 164 252,57 €	29 029 993,70 €	865 741,13 €	2,14%

Recettes

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente près de 83 % des recettes de gestion du budget annexe. Elle est complétée par les produits des redevances dont la redevance spéciale.

Sur le chapitre 70, on trouve notamment les recettes liées au revalorisation des déchets auprès du SYTRAD, des ventes de ferraille ou de batteries, de recyclage du verre ...

Le chapitre 74 comprend la perception des primes liées au recyclage versées par exemple par Citéo (ex Eco-emballages).

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution en valeur 2021/ 2020	Variation moyenne annuelle 2021/ 2019
013 - Atténuations de charges	2 449,60 €	1 121,77 €	3 527,96 €	2 406,19 €	20,01%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 305 388,92 €	1 871 982,45 €	2 524 947,13 €	652 964,68 €	4,65%
73 - Impôts et taxes	23 272 511,00 €	23 770 255,00 €	24 212 325,00 €	442 070,00 €	2,00%
74 - Dotations et participations	2 428 580,17 €	2 270 818,98 €	2 509 481,23 €	238 662,25 €	1,65%
75 - Autres produits de gestion courante	3 899,28 €	301,70 €	2,01 €	- 299,69 €	S.O
Total recettes de gestion courante	28 012 828,97 €	27 914 479,90 €	29 250 283,33 €	1 335 803,43 €	2,18%
77 - Produits exceptionnels	33 996,80 €	45 497,67 €	37 492,20 €	- 8 005,47 €	5,02%
Total recettes réelles de fonctionnement	28 046 825,77 €	27 959 977,57 €	29 287 775,53 €	1 327 797,96 €	2,19%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 880,00 €	1 880,00 €	1 875,60 €	- 4,40 €	S.O
Total Recettes de fonctionnement	28 048 705,77 €	27 961 857,57 €	29 289 651,13 €	1 327 793,56 €	2,19%

Section d'investissement :

Sur 2021, les dépenses ont principalement concerné des acquisitions et l'implantation de conteneurs semi-enterrés et conteneurs verres (1M€) et l'acquisition de bacs notamment en raison de l'évolution des consignes de tri (1,1 M€).

Les efforts d'investissement ces dernières années ont nécessité de recourir pour la première fois à l'emprunt, en 2019. En 2021, cela n'a pas été nécessaire. Ce budget s'est donc désendetté.

Dépenses

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution en valeur 2021/ 2020	Variation moyenne annuelle 2021/ 2019
Remboursement capital emprunt	10 530,07 €	39 757,49 €	36 378,38 €	- 3 379,11 €	85,87%
Dépenses d'équipement brut	2 089 643,37 €	893 191,16 €	2 146 702,04 €	1 253 510,88 €	1,36%
Dépenses d'ordre	1 880,00 €	1 880,00 €	1 875,60 €	- 4,40 €	S.O
Total Dépenses d'investissement	2 102 053,44 €	934 828,65 €	2 184 956,02 €	1 250 127,37 €	1,95%

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Autorisations votées (délibérations précédentes)	Autorisation votée sur l'année (BP ou DM en 2021)	Total Autorisation au 31 décembre 2021	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021	Restes à financer (exercices à compter de 2022)
	A	B	C = A+B	D	E	F	G = C-D-F
Déchets	10 000 000	0	10 000 000	4 543 851	2 826 500	1 038 337	4 417 812
Total	10 000 000	0	10 000 000	4 543 851	2 826 500	1 038 337	4 417 812

Recettes

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution en valeur 2021/ 2020	Variation moyenne annuelle 2021/ 2019
Affectation du résultat	760 789,37 €	450 963,25 €	- €	- 450 963,25 €	S.O
FCTVA	499 928,44 €	319 327,75 €	151 921,32 €	- 167 406,43 €	-44,87%
Emprunt	500 000,00 €	- €	- €	- €	S.O
Recettes d'ordre	924 873,75 €	1 218 427,26 €	1 293 138,65 €	74 711,39 €	S.O
Total Recettes d'investissement	2 685 591,56 €	1 988 718,26 €	1 445 059,97 €	- 543 658,29 €	-26,65%

Monsieur Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo, se retire de la salle pour le vote de ce compte administratif.

La présidence est assurée par madame Marie-Hélène THORAVAL,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif 2021 du budget annexe Déchets ménagers,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 97 voix

Votants CONTRE : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

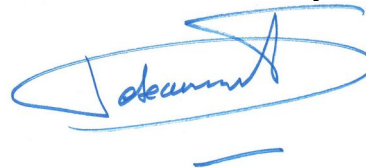
S'abstenant : 0 voix

N'a pas pris part au vote : 1 voix

DARAGON Nicolas

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 07/07/2022
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe**



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.